

Projet d'agglomération RUN

Les autorités se mobilisent pour lancer le premier train de mesures

Le projet d'agglomération du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) prend son second souffle. Ayant répondu dans une première étape aux exigences de la Confédération - qui l'a classé parmi les dix meilleurs projets d'agglomération de Suisse -, le RUN entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation élargie. Après quelques mesures anticipées et réalisées, un "paquet" d'une cinquantaine de mesures est proposé aux législatifs des 14 communes concernées et du Canton. Il s'agit de les concrétiser dès 2011 si les Neuchâtelois veulent compter sur un soutien financier de la Confédération, jusqu'à hauteur de 35%. La balle est dans le camp des autorités cantonale et communales: le Grand Conseil et les législatifs communaux ont reçu ou recevront un rapport d'information détaillé soulignant l'importance de travailler ensemble et de débloquer désormais les crédits nécessaires à concrétiser les mesures inventoriées.

"Le Projet d'agglomération RUN est un projet phare et visionnaire qui n'a tout simplement pas de précédent dans l'histoire du canton de Neuchâtel", a souligné le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire et président de l'Association RUN, lors d'une conférence de presse tenue ce lundi 18 octobre 2010 au Château de Neuchâtel en présence des différents partenaires du projet. Et le conseiller d'Etat d'ajouter que "le RUN vise en effet à dépasser les clivages entre le Haut et le Bas du canton tout comme les limitations des contextes locaux où chacun défend son pré carré, sans avoir une vision élargie des problématiques et surtout de leurs solutions!".

L'un des enjeux importants de ce dossier est de faire en sorte que le Projet d'agglomération RUN soit considéré comme une seule agglomération de 120.000 habitants, une taille critique qui permet de faire face à la concurrence qui s'accroît entre les agglomérations. Il s'agit de garantir une cohérence et une vision commune de l'urbanisation et des transports à l'échelon neuchâtelois, élément clé de la mobilité future dans le canton de Neuchâtel.

Rapports d'information : une démarche parallèle et coordonnée

Un rapport d'information sur le Projet d'agglomération RUN sera soumis au Grand Conseil et aux Conseils généraux de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que des 11 autres communes de la communauté urbaine du Littoral (COMUL). Après quelques mesures anticipées et réalisées, un "paquet" d'une cinquantaine de mesures est ainsi proposé aux pouvoirs publics des communes concernées et au Canton, qui vont de l'amélioration de la qualité des systèmes de transport à la densification urbaine, ou de l'augmentation de la sécurité du trafic à la réduction des atteintes à l'environnement. Il

s'agit de poser le cadre des futures demandes de crédit pour la mise en œuvre du premier paquet de mesures dont la réalisation doit débiter dès 2011. Cependant, deux des trois villes saisiront cette occasion pour d'ores et déjà solliciter des crédits de réalisation.

Le fait d'agir de concert est un élément clé du projet RUN. La solution aux problèmes de mobilité et de développement urbanistique est globale, puisque chaque mesure prise a un effet induit dans l'espace sur les autres communes.

Cofinancement par la Confédération

Sur le montant total prévu dans le cadre du fonds fédéral d'infrastructure de la Confédération - 3,4 milliards de francs échelonné sur 20 ans -, la somme de 1,5 milliard de francs a été libérée en septembre dernier par les Chambres fédérales et vise à soutenir la réalisation d'un premier paquet de mesures au niveau Suisse (le paquet "A"), entre 2011 et 2014.

Partagé entre les 26 projets d'agglomération sélectionnés par la Confédération, ce montant représente pour le RUN un soutien financier de 17 millions, soit le 35% du coût des premières mesures retenues par la Confédération (montant estimé à 48 millions). Plus globalement, hormis le projet de liaison ferroviaire TransRUN estimé à environ 850 millions de francs, l'ensemble des mesures prévues dans le projet d'agglomération RUN engendrera des investissements estimés à près de 200 millions de francs. La deuxième série de mesures interviendra entre 2015 et 2018 dans le cadre d'un projet d'agglomération de deuxième génération.

Calendrier et concrétisation des premières mesures

A fin 2010, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) signera avec chaque agglomération – dont celle du RUN - un accord sur les prestations comprenant toutes les mesures A ; il fixera les responsabilités respectives dans le cadre de la mise en œuvre des mesures en 2011-2012, les principes généraux relatifs au financement et les exigences en matière de suivi et de contrôle des effets. Dans une deuxième étape, avant le lancement des travaux pour chaque mesure et une fois toutes les autorisations délivrées, les offices fédéraux concernés et les cantons signeront des conventions de financement.

Le Projet d'agglomération RUN comprend de nombreuses mesures concernant notamment les pôles de développement économique du Littoral Ouest (Boudry-Perreux), la revalorisation du corridor Morteau-La Chaux-de-Fonds et de multiples actions au bénéfice des transports publics, de la fluidité/modération du trafic urbain ou encore de la mobilité douce. Certaines mesures, approuvées par les communes ou les services cantonaux concernés, ont par ailleurs déjà été réalisées et mises en place entre 2009 et 2010, sans co-financement par la Confédération. Le Canton et plusieurs communes sont déjà passés à l'action, citons :

- infrastructures et aménagements de P+R dans les gares CFF et BLS du Canton
- voies de trolleybus, modération du trafic, pistes cyclables et revalorisation de la Place du Marché ainsi que de l'Avenue Léopold-Robert à La Chaux-de-Fonds ;
- accès et voies bus dans et hors localité au Locle.
- extension de la ligne de transports publics de Pesieux à Bôle,

Parmi les principales mesures dont la réalisation est prévue à partir de 2011-2012 :

- nouvelle gestion du trafic à la Place Numa-Droz et nouvelle passerelle Espace de l'Europe – Bel-Air à Neuchâtel ;

- nouvelle station CFF Chaux-de-Fonds - Fiaz, nouvel aménagement de la Place de la gare et passerelle sur les voies CFF dans le plan de quartier « Le Corbusier » à La Chaux-de-Fonds ;
- ascenseur Gare – Pl. du 1^{er} Août au Locle ;
- réorganisation des lignes de bus dans la région de Boudry-Bevaix-Cortailod et création d'une nouvelle ligne vers le plateau de la gare de Boudry;
- et une dizaine d'actions programmées pour l'accès et l'encouragement à la mobilité douce (abris vélo) dans diverses communes.

*La Communauté urbaine du Littoral (COMUL) est constituée de 12 communes du Littoral Neuchâtelois (dont la Ville de Neuchâtel) unies dans la mise en œuvre de projets communs ;

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le Projet d'agglomération RUN est disponible sur www.ne.ch, Rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien suivant:**
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35732>

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, président de l'association RUN
claudenicati@ne.ch, Tél. 032 889 67 00.

Daniel Grassi Pirrone, directeur a.i. de l'association RUN
daniel.grassipirrone@ne.ch, Tél. 032 889 67 99 ou 079 795 78 09.

Ainsi que les autres intervenants de cette conférence de presse (Olivier Arni, Conseiller communal, Ville de Neuchâtel / Laurent Kurth, Conseiller communal, Ville de la Chaux-de-Fonds / Cédric Dupraz, Conseiller communal, Ville du Locle / Laure Rickenmann, Conseillère communale, commune de Bôle - COMUL)

Neuchâtel, le 18 octobre 2010